

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET : RAPPORTS ANNUELS 2021 DE LA SEMIS – LOGEMENTS SOCIAUX

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, LE MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, MONTALESCOT Eveline pouvoir à DAVID Claudia, GAUDIN Christine pouvoir à MACHEFERT VERDON Graziella,

Secrétaire de séance : GIRARD Jean-Paul

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal les rapports annuels 2021 de la SEMIS pour les logements sociaux de la commune de Chaniers.

Pour rappel, la commune a mis à disposition de la SEMIS des terrains par le biais de baux emphytéotiques sur lesquels la SEMIS a construit des programmes de logements sociaux dont elle assure la gestion.

La SEMIS a fait parvenir les rapports annuels 2021 pour ces programmes de logements sociaux.

Conformément à l'article L 1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an ».

Programme n° 009 – 5 logements locatifs sociaux - Avenue Charles de Gaulle

Convention du 10/03/1992

Année	Engagement conventionnel au 31.12 N-1	Résultat N	Engagement conventionnel au 31.12. Année N
2021	52432,85€	6 518,60€	58 951,45€

Le bilan et le compte de résultat 2021, arrêtés au 31.12.2021, certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent un excédent cumulé au 31/12/2021 de 58 951,45€.

Programme n°0208 – 2 logements – Rue saint Antoine - convention du 25/06/2001**Programme n°0224 – 4 logements – Rue abbé Vieuille – convention du 24/10/2002****Programme n°0271 – 9 logements – Rue des Sables – Convention du 11/03/2006**

2021	0208	Rue St Antoine	-12 633,23
	0224	Rue Abbé Vieuille	2 734,02€
	0271	Rue des Sables	9 604,33€
TOTAL RESULTATS 2021			-294,88€

Le bilan et le compte de résultat 2021 arrêtés au 31.12.2021 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent pour l'exercice 2021 un déficit de 294,88 € (Pour mémoire, tableau exercices précédents).

Conformément à l'article L 1524-5 du CGCT, le conseil municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période pour l'ensemble des programmes présentés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur les comptes de l'opération précitée, arrêtés au 31/12/2021 laissant apparaître un excédent cumulé au 31/12/2021 de 58 951,45€ pour le programme 009 et un déficit de 294,88€ pour les programmes 0208, 0224 et 0271.

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le

ID : 017-211700869-20220913-D20220744-DE



Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Éric PANNAUD

Jean-Paul GIRARD



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le



ID : 017-211700869-20220913-D20220744-DE